



**Le Maire de DRUELLE BALSAC**

Druelle Balsac, le 27/03/2026

**Objet : Convocation du conseil municipal**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal le :

➤ **Jeudi 2 avril 2026 à 20h30, salle du conseil municipal  
Mairie - 2 rue du Stade**

**Ordre du jour :**

- 1 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU DE MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP)
- 2- DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA)
- 3- DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)
- 4- DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU AVEYRON AMONT (EPAGE AVEYRON AMONT)
- 5- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 6- DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
- 7- DESIGNATION D'UN ELU POUR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES AVEYRONNAISES (S.M.I.C.A.)
- 8- DESIGNATION D'UN DELEGUE SECURITE
- 9- DESIGNATION D'UN ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
- 10- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 11- DETERMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 12- MARCHE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES : constitution d'un groupement de commandes et désignation des représentants au sein de la commission d'appel d'offres
- 13- DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR DELIVRER UN DOCUMENT D'URBANISME AU MAIRE
- 14- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE POUR ENEDIS
- 15- TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA RUE DES MARRONNIERS

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,  
Monique FOURNIER



**NB : Article L.2121-20 du Code Général des Collectivité Territoriales :** « Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseil municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. »

---

**POUVOIR** (Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

JE SOUSSIGNE.....

AGISSANT EN QUALITE DE.....

EMPECHE(E) D'ASSISTER A.....

QUI SE TIENDRA LE .....

DONNE POUVOIR POUR ME REPRESENTER, EMETTRE TOUT VOTE ET SIGNER TOUT DOCUMENT A

.....

Signature : Faire précéder la signature  
pouvoir »

Fait à ..... Le.....de la mention « bon pour

